



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, LONJON Stéphane, BOSC Bertrand, RUCHE Gilles, BURGNARD Sandra, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cedric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, CAROBBIO Michel, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – FAVRE Daniel, RASSAT Laurence, LANOVAZ Catherine, PIGNIER Florence

Procurations :

M. DALHEIMER Philipp a reçu procuration de M. FAVRE Daniel
M. GAULTIER Erwan a reçu procuration de Mme RASSAT Laurence
Mme PAHUD Laetitia a reçu procuration de Mme LANOVAZ Catherine
Mme PILLONEL Laurence a reçu procuration de Mme PIGNIER Florence

Secrétaire de séance : Madame GRANTCOLA Lorena

Nombre de conseillers : 27

En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 23	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

9.1. DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DE LA CLECT

Monsieur le Maire,

INFORME que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est un organe institué au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui a pour mission d'évaluer le montant des charges transférées par les communes à l'intercommunalité lors de chaque transfert de compétence. À ce titre, elle analyse les coûts supportés par les communes avant le transfert afin de garantir la neutralité financière de ces opérations.

INDIQUE que les travaux de la CLECT permettent ainsi d'évaluer le montant des charges transférées à l'EPCI et de procéder le cas échéant à des ajustements du montant des attributions de compensation versées aux communes membres, afin d'assurer une répartition équitable des ressources et des charges entre l'EPCI et ses communes.

PRECISE que le rapport établi par la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

DIT, pour faire suite à la séance Conseil Communautaire du 05 mai 2026, conformément à la délibération relative à la création et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation de ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) et d'en informer l'agglomération.

AJOUTE, après réception des délibérations, que le Conseil Communautaire du mois de septembre procédera à la fixation définitive de la composition de cette commission.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

Vu la délibération n° CC2026.00142 du 05 mai 2026 de Thonon Agglomération portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées créée entre Thonon Agglomération et ses communes membres pour la durée du mandat :

- Monsieur Erwan GAULTIER en qualité de membre titulaire
- Monsieur Philipp DALHEIMER en qualité de membre suppléant.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 30 JUIN 2026

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER



Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 29 juin 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER

30 JUIN 2026



La secrétaire de séance – Lorena GRANTCOLA

